



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-03

Séance Publique du jeudi 11 avril 2024

La séance est ouverte à 20 heures 30 par Monsieur Patrick BASTIAN, Maire d'Etercy.

Étaient présents : M. Patrick BASTIAN, Maire – Mmes Caroline BELLON, Vanessa CAP, Sophie LEBRUN, Claire MUGNIER, Elisabeth NOBLET, MM. Florent DUMAS, Manuel NEVES, Guillaume SERVETTAZ.

Étaient absentes représentées : pouvoir de Mme Sophie GERACI à Mme CAP, de Mme Patricia MIEGE-PETELAT à Mme BELLON.

Monsieur Manuel NEVES a été élu secrétaire de séance

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal n° 2024/02 du 21 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

1) 2024-03/13 Vote des Taux 2024

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux des taxes communales pour les appliquer en 2024.

M. le Maire rappelle que le taux de taxe d'habitation (TH) ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

M. le Maire propose de maintenir la stabilité des taux communaux en conservant des taux inchangés par rapport à l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

FIXE pour l'année 2024 le taux des taxes communales, sans augmentation, comme suit :

Taxes	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Foncier Bâti (TFPB)	23,95 %	23,95 %
Taxe Foncier non Bâti (TFPNB)	47,75 %	47,75 %
Taxe d'Habitation (TH)	17,58 %	17,58 %

2) 2024-03/14 Extension du groupe scolaire, demande de subvention CDAS, année 2024

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2024 pour le financement de l'extension du groupe scolaire.

La commune d'Etercy a obtenu une subvention de 50 000,00 € l'an dernier pour ce projet.

M. le Maire propose de solliciter la même somme pour l'année 2024.

M. le Maire rappelle que le coût estimatif du projet d'extension de groupe scolaire pour la commune est de 1 363 400,00 € HT et comprend le coût des études, des travaux, des frais de maîtrise d'œuvre et des assurances, hors adaptations du sol.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du CDAS 2024 pour un montant de 50 000,00 € HT concernant les travaux d'extension du groupe scolaire,

DIT que le montant du plan de financement prévisionnel est de 1 363 400,00 € HT,

DIT que le montant total des aides publiques prévisionnel est estimé à 750 000,00 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de ladite subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

3) 2024-03/15 Projet de reprise de certains ralentisseurs, demande de subvention au titre des Amendes de Police 2024

Les Communes de moins de 10 000 habitants peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police pour les opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ladite subvention au titre de l'année 2024 auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie afin de financer la reprise de deux ralentisseurs : celui situé au niveau de la route des Evrats et celui situé au niveau de l'école.

Les devis réclamés au Cabinet Longerey n'étant pas parvenus au moment de la séance, M. le Maire informe l'assemblée que les coûts ont été estimés respectivement à environ 10 000 € TTC et 15 000 € TTC.

Après débat, compte-tenu des coûts annoncés, le Conseil Municipal décide de ne reprendre qu'un seul ralentisseur cette année, soit celui situé au niveau de l'école car étant le plus endommagé.

La reprise du second ralentisseur cité ci-avant pourra être inscrite au budget de l'année prochaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre des amendes de Police 2024 pour un montant estimé à environ 15 000 € TTC, le montant définitif sera précisé dans la délibération une fois le devis réceptionné,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier afférent et à réaliser toutes les formalités nécessaires de demande de subvention au titre des amendes de Police 2024.

4) 2024-03/16 BP 2024, Décision Modificative n° 1

Le Service de Gestion Comptable de Rumilly a saisi la Commune d'Etercy concernant son Budget Primitif 2024, voté le 21 mars dernier.

Des sommes concernant la vente d'une parcelle communale aux époux HETSCH pour un montant de 3 000 € ont été inscrites sur des comptes interdits, semble-t-il, en nomenclature M57.

Dès lors, une décision modificative n° 1 pour le BP 2024 est nécessaire afin de supprimer lesdits comptes 7751, 6751/042 et 2111/040.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

Section Fonctionnement				
DEPENSES				
Articles	Désignations	BP 2024	DM n° 1	MONTANTS ACTUALISES
6751/042	Valeurs comptables immo. cédée	3 000 €	-3000 €	0 €
TOTAL dépense fonctionnement		727 822,55 €	-3000 €	724 822,55 €
RECETTES				
7751	Produits des cessions d'immo.	3 000 €	-3000 €	0 €
TOTAL recette fonctionnement		727 822,55 €	-3000 €	724 822,55 €
Section Investissement				
DEPENSES				
Articles	Désignations	BP 2024	DM n° 1	MONTANTS ACTUALISES
2112	Terrains de voiries	717 857,20 €	-3000 €	714 857,20 €
TOTAL dépense investissement		1 005 702,86 €	-3000 €	1 002 702,86 €
RECETTES				
2111/040	Terrains nus	3 000 €	-3000 €	0 €
TOTAL recette investissement		1 005 702,86 €	-3000 €	1 002 702,86 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
A l'unanimité,

APPROUVE les modifications des écritures comptables ci-avant indiquées au Budget Primitif 2024 de la Commune d'ETERCY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Maire,
Patrick BASTIAN

Le Secrétaire de séance,
Manuel NEVES

